



# UNION DES RETRAITÉS PARIS-ILE-DE-FRANCE

Immeuble LOIRE (BC 201.01) 6 place Oscar Niemeyer 94800 VILLEJUIF

TEL 01 42 95 20 04 – 01 42 95 21 20

[urcl-parisidf@orange.fr](mailto:urcl-parisidf@orange.fr) - [www.urcl-paris-idf.org](http://www.urcl-paris-idf.org)

## CONVOCATION

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Conformément aux articles 16 et 12 de ses statuts, notre Association tiendra son Assemblée Générale le :

**Jeudi 3 avril 2025 à 14h30**

*Salle de l'ASIEM – 6 rue Albert Lapparent – Paris 7<sup>ème</sup> – (métro ligne 10 : Ségur)*

#### Ordre du jour : Assemblée Générale

- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale de 2024  
(disponible dans « Courrier Adhérents Août 2024 » sur notre site internet),
- Fixation des cotisations 2026,
- Rapport financier de l'exercice 2024, et budget 2025,
- Rapport du contrôleur aux comptes et **vote du quitus financier**,
- Renouvellement des administrateurs sortants,
- Rapport moral des différentes commissions :
  1. Informations sur les séjours et voyages 2024 et 2025,
  2. Informations sur les sorties 2024 et 2025,
  3. Point sur les escapades, cabaret et repas annuel 2024/2025,
  4. Bilan et projets de la commission « Relations avec les adhérents »
  5. Point sur les randonnées
  6. Point sur la communication.
- **Vote du quitus moral**,
- Questions diverses : indépendamment des questions qui seront posées au cours de l'Assemblée Générale, les adhérents qui le désirent peuvent nous adresser des questions par écrit jusqu'au **15 mars 2025** (voir fiche jointe),
- Intervenant extérieur,
- Résultat de la TOMBOLA : à l'issue de cette Assemblée, les gagnants, tirés au sort **parmi les présents**, seront annoncés, ou Informés par mail.

Un cocktail réunira ensuite tous les participants dans les locaux de l'ASIEM.

Nous souhaitons vous voir nombreux participer à cette Assemblée et vous prions de croire à nos sentiments les plus cordiaux.

Robert ELBISSER

**SEULES LES PERSONNES À JOUR DE LEUR COTISATION POURRONT, SUR PRÉSENTATION DE LEUR CARTE D'ADHÉRENT (1) PARTICIPER ET VOTER LORS DE CETTE ASSEMBLÉE.**

(1) Si vous avez égaré, ou si vous n'avez pas reçu votre carte d'adhérent, merci de nous en avvertir avant le **10 mars 2025**.

